

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 32

Présents ou représentés : 32

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 16/11/2016

Date d'affichage : 17/11/2016

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 24 novembre 2016**

L'an deux mille seize et le 24 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADÉ, Maire

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Michel BERTIN - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Gaëtan MULLER à Marc-Etienne LANSADÉ / Manuel REQUIN à Eric MASSON / Patricia PENCHENAT à Audrey TROIN / Carole RUIZ à Michel DALLARI

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une nouvelle désignation des élus dans les différentes instances, suite à la démission de Mesdames Marie-Ly GARCIA et Danielle PARIS.

Enfance et petite enfance :

Monsieur Manuel REQUIN remplacerait Madame Marie-Ly GARCIA, en qualité de titulaire.

Commission d'appel d'offres :

Monsieur Gaëtan MULLER remplacerait Madame Danielle PARIS, en qualité de suppléant.

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Pays des Maures :

Monsieur Gaëtan MULLER remplacerait Madame Danielle PARIS, en qualité de suppléant.

Conseil d'établissement C.A.T. « les Romarins » :

Monsieur Manuel REQUIN remplacerait Madame Marie-Ly GARCIA, en qualité de suppléant.

CM 24/11/2016

N° 2016/192

DESIGNATION DES ELUS DANS LES DIFFERENTS ORGANISMES ET COMMISSIONS

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de procéder au vote à main levée pour les modifications des commissions municipales et organismes suivants :

Enfance et petite enfance :

Présidente : Fati FIANDINO

Laëtitia PICOT – Christelle DUVERNET – Élisabeth CAILLAT –

Manuel REQUIN (remplace Marie-Ly GARCIA) – Malika OUAREZKI (titulaire) –

Carole RUIZ (suppléant)

Commission d'appel d'offres :

Président : Marc Étienne LANSADE

Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO – Patricia BERENGUIER (titulaires) – René LE VIAVANT – Gaëtan MULLER (remplace Danielle PARIS) – Margaret LOVERA –

Renée FALCO (suppléants)

Michel DALLARI (titulaire) – Frédéric LACOUR (suppléant)

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Pays des Maures :

Déléguées titulaires : Laëtitia PICOT – Audrey TROIN

Délégués suppléants : René LE VIAVANT – Gaëtan MULLER (remplace Danielle PARIS)

Conseil d'établissement C.A.T. « les Romarins » :

Délégué titulaire : Rémy FELIX

Délégué suppléant : Manuel REQUIN (remplace Marie-Ly GARCIA)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 24 POUR – 8 ABSTENTIONS** (Pascal CORDÉ – Anthony GIRAUD – Jean-François FARNET – Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR – Carole RUIZ – Malika OUAREZKI).

Le Maire,



Marc Étienne LANSADE